

Mairie de CHAILLEY



ATTENTION

Chailley, le 23 Janvier 2019

Madame, Monsieur,

A compter du 4 Février 2019, SEULES seront prises en compte les modifications CANTINE [(annulation(s) ou inscription(s)], enregistrées en Mairie **LA VEILLE AVANT 9 H 00 dernier délai.**

Vous remerciant de prendre bonne note de cette information,

Salutations dévouées.

La Municipalité



Mairie – 89770 CHAILLEY – Tph : 03 86 56 22 35 – Fax : 03 86 56 28 87
mairie.de.chailley@wanadoo.fr